

# Forum des Halles : Accomplir dénonce "un chantage d'Unibail"

Suite à l'accord entre Unibail Axa et la Ville de Paris portant sur la rénovation du Forum des Halles, estimée à 802 millions d'euros, l'association de riverains Accomplir dénonce dans un communiqué « *la désastreuse gestion* » de ce dossier par le maire de Paris.

(LaVieImmo.com) - La participation d'Unibail-Axa au projet de réaménagement se monte à 238 millions d'euros. Or, selon l'association, si la ville avait attendu 2055 pour vendre le Forum, elle aurait pu en tirer 1 milliard d'euros, en référence à un communiqué de la mairie mentionnant ce chiffre. « *Au lieu de cela, elle cède au chantage d'Unibail (qui « occupe » les lieux et qui peut refuser de signer le permis de construire de la Canopée), et elle brade à la fois le centre commercial et le sol pour le prix global de 95 millions d'euros* », déclare Accomplir.

## « **Contrat déséquilibré** »

Du côté de la mairie, on concède que le contrat de bail à construction conclu avec Unibail à l'époque, en 1976, « *était déséquilibré* ». Interrogée à ce sujet par LaVieImmo.com, Anne Hidalgo, Première adjointe au maire de Paris, déclarait « *qu'en toute hypothèse, soit nous dénoncions ce bail, soit nous repartions sur de bonnes bases. C'est cette dernière voie que nous avons préféré prendre*. Or, selon les riverains, la ville « *peut parfaitement suspendre le projet Canopée [verrière qui recouvre le Forum, NDLR], qui n'est absolument pas nécessaire à la rénovation des espaces de transports, et prendre le temps de rediscuter avec Unibail du partage des coûts. Unibail est très pressé de voir prolonger les escalators entre le niveau -3 et le niveau -4 côté Berger et Rambuteau, car ainsi ces deux zones du centre commercial seront mieux « irriguées » et le niveau des loyers pourra augmenter* ».

## « **Projet pharaonique** »

Et Accomplir de conclure : « *Si Delanoë était un bon gestionnaire, il aurait commencé, avant de se lancer dans ce projet pharaonique, par signer une convention avec Unibail, afin de définir quels étaient les intérêts de chaque partie dans une éventuelle opération de rénovation, et quelle part du coût chacun devrait assumer en tant que copropriétaire* ».